



**MINISTRE DES MINES**

*Le Ministre*

**ARRETE MINISTERIEL N° 0122 /CAB.MIN.MINES/01/2014 DU 10 MAR 2014**  
**PORTANT PROROGATION DE LA DUREE DE VALIDITE**  
**DU PERMIS D'EXPLOITATION DE PETITE MINE N° 666**  
**OCTROYE A LA SOCIETE TUMINES SPRL**

---

Vu la Constitution, telle que modifiée et complétée à ce jour, spécialement ses articles 93, 202 point 36 littera f, et 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécialement ses articles 10, 12, 297 et 298 ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement minier, spécialement ses articles 83, 84, 86 et 88 ;

Vu l'Ordonnance n° 12/007 du 11 juin 2012 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 12/008 du 11 juin 2012 fixant les attributions des Ministères spécialement son article 1<sup>er</sup> B points 6 et 14 ;

Vu l'Ordonnance n° 12/004 du 28 avril 2012 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres, d'un Ministre Délégué et des Vice-Ministres ;

Vu la décision n° CAMI/DG/FM/051/2013 du 19 décembre 2013 portant agrément du cas de force majeure évoqué par la société **TUMINES Sprl.**

Sur avis favorable du Cadastre Minier ;



## **ARRÊTÉ :**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

La durée de validité du Permis d'Exploitation de Petite Mine n° **666** octroyé à la société **TUMINES Sprl**, est prorogée de 5 ans.

### **Article 2 :**

Cette nouvelle période de validité du Permis d'Exploitation de Petite Mine n° **666** court à partir du jour suivant la date d'expiration de sa validité actuelle, soit du 02 juillet 2010 au 01 juillet 2015.

### **Article 3 :**

Le Secrétaire Général des Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le **10** MAR 2014

**Martin KABWELULU**

### **Ampliations**

- Cabinet du Président de la République : 1
- Cabinet du Premier Ministre : 1
- Cabinet du Ministre des Mines : 2
- Secrétariat Général des Mines : 1
- Cadastre Minier : 1
- CTCPM : 1
- SAESSCAM : 1
- Direction des Mines : 1
- Direction de Géologie : 1
- Direction des Investigations : 1
- Direction chargée de la Protection de l'Environ. : 1
- Div. Prov. des Mines & Géologie du ressort : 1
- Sté **TUMINES SPRL** : 1

13